

LOI ANTI-SCABS

POUR LE BIEN DE VOTRE COMMUNAUTÉ, APPUYEZ L'INTERDICTION
DU RECOURS AUX TRAVAILLEURS DE REMPLACEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Depuis 2015, la Charte canadienne des droits et libertés protège le droit de grève parce que ce dernier contribue à stabiliser le déséquilibre du pouvoir entre les travailleurs et l'employeur.

Le recours à des travailleurs de remplacement (scabs) affaiblit ce droit et dresse les travailleurs désespérés les uns contre les autres. L'expérience a montré qu'il peut accroître l'intensité et la durée des conflits de travail ainsi que des effets destructeurs sur le potentiel économique, le moral dans le lieu de travail, la cohésion communautaire et la vie des gens.

Au Québec et en Colombie-Britannique, des interdictions de recourir à des travailleurs de remplacement protègent les lieux de travail depuis des décennies. Le secteur privé sous compétence fédérale est également assujéti à une interdiction sur le recours en permanence de scabs depuis 1988, mais cette interdiction est inefficace en raison de sa portée trop limitée et de ses lacunes importantes.

En 2022, dans le cadre de l'entente de soutien et de confiance avec le NPD, le gouvernement libéral s'est engagé à interdire le recours à des présumés «travailleurs de remplacement» pendant les grèves et les lockouts d'ici la fin de 2023.

CE QUE NOUS DEMANDONS EST SIMPLE.

1 – N'attendez pas – déposez et adoptez une loi anti-scabs solide.

Les consultations promises sont terminées.

Le NPD et le Bloc Québécois se sont engagés à adopter rapidement une loi anti-scabs solide. Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire tout particulièrement, il n'existe aucune raison d'attendre jusqu'à la fin de l'année pour adopter une telle loi cruciale.

2 – Faites en sorte que la loi soit utile.

Un briseur de grève est un briseur de grève, il n'y a pas à revenir là-dessus. Toute personne qui exécute les tâches professionnelles d'une autre qui est absente en raison d'un conflit de travail est une travailleuse ou un travailleur de remplacement et doit être visée par l'interdiction.

Qui nous sommes

Le Syndicat des Métallos compte 225 000 membres dans presque tous les secteurs économiques au pays et il est le plus grand syndicat du secteur privé en Amérique du Nord.

Pour d'autres renseignements ou pour organiser une réunion de suivi, veuillez communiquer avec George Soule, le représentant législatif du Syndicat des Métallos à gsoule@usw.ca

